

N° 2

LAITRE INFOS

Bulletin municipal de Laître-sous-Amance



Premier semestre 2021



Début janvier, je n'ai pu vous réunir pour vous souhaiter mes meilleurs voeux, surtout dans cette triste période que nous vivons .

Cependant, sur la carte qui vous a été adressée, le message "ensemble, unissons nos forces" était à la fois symbolique compte tenu de la crise

sanitaire traversée, mais aussi important car fidèle à l'état d'esprit de l'équipe municipale.

Je vous invite d'ailleurs à rejoindre les divers groupes projet en place et/ou participer aux réunions publiques pour être acteur et donner votre avis.

Faire pour vous et avec vous, voilà ce qui guide notre action au quotidien.

Dans ce 2ème numéro, sont évoquées les actions réalisées depuis début 2021 mais aussi les projets à venir d'ici à l'automne prochain. L'enjeu étant majeur, et convaincu que chacun peut contribuer à améliorer les choses, vous constaterez que ce bulletin municipal a une connotation très verte, avec la présentation d'actions et d'aménagements les plus respectueux possible de l'environnement.

Notre action étant aussi résolument sociale et citoyenne, nous n'avons pas pu passer sous silence les quelques incivilités constatées ces derniers mois, avec un appel au civisme de chacun pour améliorer encore le "vivre-ensemble" dans notre village.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle saison estivale, où il sera peut-être possible de profiter davantage de son entourage familial et amical, et participer à des événements mis en pause depuis plusieurs mois ...tout ceci en gardant une raisonnable vigilance.

Mickaël MEVELLEC, Maire de Laitre-sous-Amance

SOMMAIRE

Page 3 : Le village au quotidien

Page 4 : Transition écologique

Page 5 :

Page 6 : Circuits courts

Page 7 : Travaux à venir prochainement

Page 8 : Aménagement et Embellissement

Page 9 : Associations Incivilités

Page 10: Budget et Infos de la Com'com

Page 11: Etat civil Infographie

Page 12: Pour Contacter la Mairie



Réunions publiques

- Suite à la réunion publique du 9 novembre 2020 qui avait souligné les problèmes liés à la sécurisation de l'entrée du village côté Amance, et aux divers tests qui ont été réalisés ces derniers mois, une réunion d'échanges avec les habitants de la rue des Trois Evêchés aura lieu le 25 juin 2021 à 18h30 en mairie. Elle aura pour but de faire le bilan des différentes mesures prises ces dernières années. Les solutions préconisées seront ensuite soumises au vote des habitants, et serviront d'aide à la décision lors des délibérations du conseil municipal.
- Une nouvelle réunion publique, destinée à l'ensemble du village, aura lieu le 3 septembre 2021 entre 18 et 20h en mairie, avec deux thèmes abordés :
 - ◆ Le premier concerne la réhabilitation de l'ancienne école. En effet, il est ressorti de la première réunion publique la volonté de créer une "maison pour tous", soit dans l'ancienne école, soit à la place de l'actuelle mairie, qui deviendrait alors la maison pour tous. Il s'agit maintenant de définir les activités et les utilisateurs qui seraient potentiellement concernés.
 - ◆ Le second thème est un appel aux idées sur le thème de l'écologie. Suite aux premières actions de la municipalité, l'objectif est de présenter les réflexions en cours, d'identifier les souhaits des habitants, et de mieux associer la participation de chacun dans le cadre de la transition écologique.



Un repas des anciens ...en mode confinement



Habituellement, en tout début d'année, l'équipe municipale organise un repas pour ses aînés.

Compte-tenu des contraintes liées au confinement, les membres de la commission « action sociale » ont décidé de le remplacer par une distribution à domicile de repas de fête, quelques jours avant Noël.

La formule était certes moins conviviale puisque les échanges réduits à leur plus simple expression, mais ce geste qui a contribué au maintien du lien avec les anciens du village, a néanmoins beaucoup plu. Pour preuve, les 70 repas distribués, alors qu'habituellement seule une trentaine de personnes sont présentes au repas annuel.

Vaccination des anciens

En collaboration avec notre Communauté de Communes et le Val de Lorraine, certains élus et la secrétaire de mairie ont été mis à contribution à plusieurs reprises en avril-mai afin de permettre la vaccination d'une quinzaine de Lâtrons de plus de 70 ans.

Après un recensement, une prise de contact des personnes intéressées, et la transmission de diverses données préalables à la vaccination, ceux-ci ont été pris en charge par un Tedibus en direction de Pont-à-Mousson, se sont rendus de façon autonome à Brin-sur-Seille, ou vaccinés à leur propre domicile. Une belle action de solidarité en plein cœur de la crise sanitaire.



Formation défibrillateur



Suite à l'installation du défibrillateur, l'équipe municipale a reçu une formation de secours aux personnes en danger. La mairie proposera une session accessible aux habitants dès que les conditions le permettront.



C'EST ICI ET

Le village de Laitre-sous-Amance bénéficie d'un environnement préservé aux portes de Nancy. Nous devons cependant réduire notre empreinte environnementale et nous adapter à de nombreux et inquiétants changements : réduction de la biodiversité, pollution, dérèglements climatiques, érosion des sols, énergie plus rare et chère ...

NOTRE VOLONTE

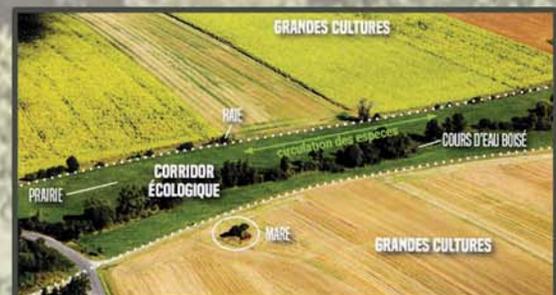
- ① Mieux connaître notre territoire pour mieux gérer notre environnement
- ② Planter des arbres afin d'améliorer notre cadre de vie, et limiter les nuisances liées aux canicules
- ③ Valoriser nos coteaux et nos vergers, permettre la libre cueillette de fruits aux habitants
- ④ Maintenir et restaurer la biodiversité
- ⑤ Développer la trame verte et bleue, afin de favoriser les circulations d'espèces végétales et animales
- ⑥ Faire des économies d'énergie, à titre communal mais aussi individuel
- ⑦ Favoriser l'accès à nos milieux naturels
- ⑧ Soutenir l'agriculture de proximité

La trame verte et bleue (TVB) c'est quoi ?

C'est un engagement du Grenelle de l'environnement traduit dans les documents d'urbanisme.

Elle est constituée d'un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques comprenant réservoirs de biodiversité et corridors écologiques. Une remise en état de ces continuités écologiques est prévue pour favoriser la circulation des espèces animales et végétales.

En plus des initiatives communales, les agriculteurs de Laitre-sous-Amance agissent aussi: des mares, des prairies fleuries et la plantation d'une haie sont en cours sur les terrains de Rémy Simonin et Thomas Lejeune.



MAINTENANT...

Que peuvent faire la municipalité et ses habitants à leur échelle?

Une sous-commission « transition écologique » mêlant membres du conseil municipal et non élus a été créée pour y réfléchir ... mais aussi agir !

Voici les 1ères pistes identifiées et actions engagées ...

Vous êtes intéressés pour nous aider ? Faites-le nous savoir et venez nous rejoindre ...

LES ACTIONS EN COURS OU A VENIR

- ❶ Inventaire du patrimoine naturel existant (haies, cours d'eau, espaces à valoriser, ...)
- ❷ Plantation d'arbres : devant le cimetière, chemin du Buis, rue Charles de Gaulle, aire de loisirs, ...
- ❸ Plantation d'un verger partagé communal derrière le cimetière (d'autres sites à l'étude)
- ❹ Création de 3 jachères fleuries autour du cimetière
- ❺ Plantation de haies (à l'étude entre le bas de la commune et la voie verte)
- ❻ Réduction des horaires d'éclairage public, et prochaine action de sensibilisation autour de l'accès au cadastre solaire pour évaluer l'intérêt du photovoltaïque sur votre toiture
- ❼ Rénovation du chemin de la Poterne (entre Laitre et Amance). Mise en place de bancs dans le « chemin dessous de Laitre ». Amélioration de la connexion avec la voie verte
- ❽ Valorisation des producteurs locaux et des circuits courts (dons de produits aux nouveaux habitants, référencement sur le site web, information sur le bulletin municipal ...)

Attention, à partir du 1er juin 2021 la vignette CRIT'AIR, va être obligatoire sur la Métropole du Grand Nancy.

Elle permet de déterminer le niveau de pollution de votre véhicule, les moins polluants bénéficiant d'avantages pendant les pics de pollution.

Soyez vigilants, les véhicules qui ne posséderont pas cette vignette pourront être verbalisés.

Vous pouvez l'obtenir pour une somme d'environ 3,67€ (envoi compris) sur le site suivant :

<https://vignette-critair.com/vignette-critair-nancy>

CIRCUITS COURTS

Consommons 100% local avec nos producteurs

Voici ci-dessous les producteurs du village qui prônent la consommation en "circuit court" :

Thomas LEJEUNE



LA FERME DU MESNIL - Elevage de Moutons - Route Départementale 86
au lieu dit Le Mesnil
(direction Laneuvelotte)
Tél : 03 83 31 12 83 - 06 12 57 40 91



Retrouvez la viande d'agneau au détail sur commande au 06 12 57 40 91, sur la page facebook "les paniers frais de l'Amezule", sur le site web cagette.net, et dans le magasin "La Ferme des Fruitières", 9 rue Grande Ozeraille à Seichamps,

Vincent DAVID



100% MIEL – Apiculteur - 20 rue Sophie de Bar
Tél : 06 19 69 41 75



Retrouvez les produits sur Neary.fr et chez Audrey des Poulets du Jard

Audrey UMECKER



LES POULETS DU JARD - Chemin de Fleurfontaine
Volailles Plein air et produits transformés sur place
Tél : 06 24 03 96 16
audrey.umecker@laposte.net



Retrouvez les produits en vente directe, et sur les marchés de la Seille.

Thomas SIMONIN PICORETTE & COMPAGNIE – Œufs bio de poules élevées en plein air - 3 Place Coty - Tél : 06 60 03 66 71



Retrouvez les Œufs bio en vente directe, dans le distributeur près du poulailler (entre Laitre-sous-Amance et Laneuvelotte) ou ceux présents à Nancy, à Malzéville, et bientôt à Réméréville et Saint Max. Ses produits sont aussi disponibles dans les rayons des magasins Auchan, Grand Frais, Intermarché, Carrefour, Match et les magasins spécialisés BIO.

Pour découvrir les autres producteurs de la communauté de communes de Seille et Grand Couronné :
www.territoire-smgc.fr/vos-producteurs-locaux



TRAVAUX A VENIR PROCHAINEMENT

D'ici à l'automne prochain, divers aménagements et travaux vont être réalisés dans le village.

- ◆ **Amélioration de l'éclairage public** : afin de réduire les "points noirs", c'est-à-dire les espaces trop peu éclairés, plusieurs lampadaires à LED vont être installés. De plus, les têtes de luminaires vont être nettoyées ou remplacées pour optimiser l'éclairage de chaque rue, et ainsi les rendre plus sûres notamment pour les piétons.
- ◆ **Aménagement de la terrasse derrière la mairie** : pose de luminaires LED et plantation de 2 arbres.
- ◆ **Préparation des futures illuminations de Noël** : pose de prises spécifiques sur certains lampadaires et achat de plusieurs décorations lumineuses.
- ◆ **Aménagement du belvédère** en haut de la rue Thierry de Bar : pavage de l'espace avec les pavés récupérés de la rue des 3 évêchés, pose d'un banc et aménagement paysager.
- ◆ **Aménagement du cimetière** : gravillonnage des allées, pose d'un ossuaire en vue de la récupération future de tombes abandonnées, et aménagement paysager des abords du cimetière (voir l'article sur la transition écologique).
- ◆ **Aménagement de l'usoir devant la future MAM** (Maison d'Assistants Maternelles) : reprise des niveaux et réfection de l'enrobé, matérialisation de places de parking et d'un dépose-minute



- ◆ **Réfection de la voirie** sur certains tronçons de départementales au sein du village, par les services du Conseil Départemental.

Il est à signaler que l'ensemble de ces travaux et aménagements sont soit financés par des subventions, soit intégrés au Budget 2021, voté en équilibre en avril dernier, sans appel à l'emprunt.

Un nouveau logiciel pour la gestion du cimetière

La création, l'aménagement, l'extension, en un mot sa gestion, relèvent des attributions du Conseil Municipal. A tout moment la commune doit donc disposer des éléments d'informations nécessaires à la maîtrise de ces différentes activités funéraires.

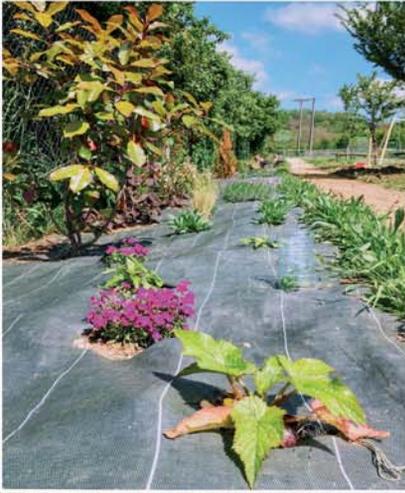
Un énorme travail de recherche pour mettre à jour les registres en conformité avec les concessions en cours a été nécessaire. De nouveaux plans actualisés réalisés par Denis DEVENEY et la dotation d'un nouveau logiciel de gestion nommé ETERNITE, permettent désormais d'envisager plus aisément les années à venir.



Si vous avez des informations sur les descendants des tombes qui sont identifiées avec une petite pancarte noire, merci de vous rapprocher de la mairie.



AMENAGEMENT et EMBELLISSEMENT



Profitant de la subvention « Relance Rurale » du Conseil Régional, la commune a entrepris de rénover l'aire de loisirs pour en faire un espace intergénérationnel ludique, convivial, sportif et verdoyant.

Dans un premier temps, la bordure longeant le chemin a été arborée et fleurie. Un jardin des senteurs et aromatiques a été créé, il sera complété au fur et à mesure.

Le long du city stade, des plantes couvrantes vont agrémenter le talus, l'embellissant et simplifiant son entretien.



Par ailleurs, les habitants de la rue Charles de Gaulle ont vu le talus herbeux planté



Un espace dédié aux enfants « le château de Fanette » a été mis en place fin mai, ainsi qu'une nouvelle balançoire de type "nid d'oiseau".

Les plus grands ne sont pas oubliés car un parcours de santé en bois sera installé dans le courant de l'été avec la participation d'un chantier jeunes, et le terrain de pétanque a déjà été restauré en avril.

De plus, la terrasse de la mairie s'est embellie. Les bordures ont été paillées et la vue dégagée sur la plaine.

Prochainement, 2 arbres seront plantés et des points lumineux installés



Enfin, un kiosque en bois va être installé près du city stade, permettant de se protéger du soleil et de la pluie si besoin. Des points lumineux sont également prévus ainsi que des bancs tout neufs.



La vie associative à Laître

LE FOYER RURAL



Association indispensable à la vie communale depuis plus de 30 ans, le Foyer Rural propose diverses animations tout au long de l'année, aussi bien aux enfants qu'aux adultes. La soixantaine d'adhérents et sa quinzaine de membres actifs, visent à favoriser le "vivre-ensemble" à travers des rencontres lors de la fête du village de conférences thématiques, de la St Nicolas, du repair café, de concerts ou de bien d'autres rendez-vous conviviaux.

Prochaine animation : Fête de la musique avec 4 groupes les 16 et 19 juin à partir de 17h et fête au village le 7 août

Enfin, à signaler une particularité typiquement latronne : Les Petits Mitrons : la distribution à domicile de pains/viennoiseries chaque dimanche & jour férié pour toute famille en faisant la demande (sans frais de livraison), réalisée par des binômes adultes/enfants du village.

LES VIGNERONS DU HAUT ROUAULT NORD

Créée en 2014 sous l'impulsion de quelques habitants passionnés, cette association a fait renaître une activité très développée à Laître il y a encore une soixante d'années. En 1870, près de la moitié des familles latronnes se référençaient comme vigneronnes !!

Après avoir planté les vignes au lieu-dit "le Haut Rouault" il y a 7 ans, les adhérents les entretiennent régulièrement afin de produire environ 250 bouteilles par an.



GRANGE CAR'S

Cette association, créée il y a 3 ans, a pour objet l'aide à la réparation et l'entretien de voitures anciennes de collection, plutôt américaines.

Peut-être aurez-vous le plaisir d'en admirer quelques-unes appartenant aux adhérents de cette association en vous promenant dans le village.

Point sur les incivilités constatées

Suite aux incivilités observées sur le domaine public, il semble primordial de rappeler les sanctions prévues par la loi pour ces actes dégradant le vivre-ensemble dans notre village :

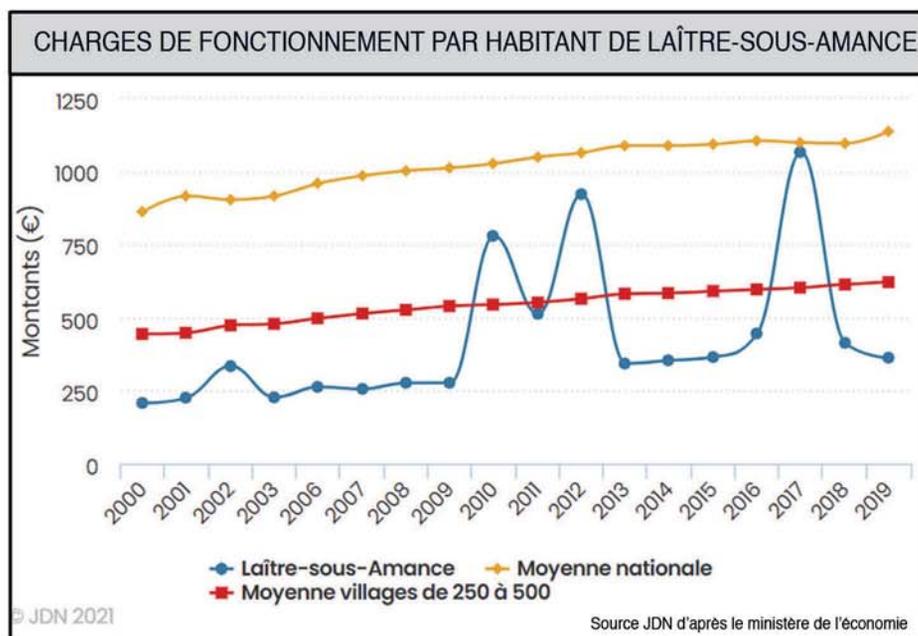
- ▶ Dépôts sauvages au point tri ou à la déchetterie verte : amende pouvant aller de 150 à 75000 € (contravention de 1ère à 4ème classe).
- ▶ Déjections canines sur la voie publique (rue, espaces verts) : le propriétaire de l'animal doit ramasser les déjections sous peine d'une amende de 35 € (article R632-1 du Code Pénal). A noter que la municipalité va prochainement installer des espaces propreté avec des canisacs à disposition et poubelles dédiées. Nous rappelons également que les chiens doivent être tenus en laisse sous peine d'amende de 33 €, quelle que soit l'heure et l'endroit dans le village. Il en va de la tranquillité de tous. En cas de récidive avec le même animal, nous serons contraints de faire appel à la fourrière canine.
- ▶ Bruits ou tapage nocturne, dans la rue et au domicile entre 22h et 7h : amende de 68 € (Article R48-1 du Code de Procédure Pénale).
- ▶ Même montant d'amende pour l'utilisation abusive de matériel bruyant (tondeuse ou autre) en dehors des horaires autorisés, la semaine de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30 et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.
- ▶ Feux : Il est interdit de brûler tous végétaux ou déchets ménagers dans son jardin ou sur sa terrasse, ceci pouvant être dangereux et/ou créer des nuisances auprès du voisinage. En cas de non respect de cette règle, la personne responsable peut être punie d'une amende de 450 € maximum (article 7 du Décret 2003-462).



BUDGET et INFOS DE LA COM'COM

La maîtrise du budget est notre préoccupation, par exemple plutôt que de faire appel aux entreprises extérieures, les travaux sont réalisés par l'employé communal ou par les élus eux-mêmes quand cela est possible.

A noter, Laître est l'un des 3 villages de notre Communauté de Communes les moins endettés par habitant.



© JDN 2021

Du côté de la Com'com

Le PLUI a été entériné fin janvier 2021 et devient le référentiel de réglementation d'urbanisme. Il est accessible à l'adresse suivante:

<https://www.comcom-sgc.fr/approbation-du-plui-grand-couronne/>

Zone ABF

La zone de protection autour de l'église St Laurent a été modifiée par décision communautaire. L'avis des architectes des bâtiments de France est nécessaire à toute construction, modification du bâti ou travaux dans la zone établie autour du monument classé.



Catastrophe Naturelle

Une nouvelle demande de reconnaissance au titre de la sécheresse - réhydratation des sols a été faite suite à la collecte de 14 dossiers de sinistrés..



Réponse attendue en début d'été.

Economies d'énergie

Vous connaissez l'ALEC ? C'est l'Agence locale de l'Énergie et du Climat, qui vous informe et vous conseille sur la maîtrise de l'énergie dans vos logements. Conseils techniques équipements, informations sur les aides, sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://alec-nancy.fr/presentation/>



Augmentation des taxes

(part intercommunale)

Des hausses ont été votées par le Conseil Communautaire, comme suit :

Taxe sur foncier bâti : + 2.81% (soit une hausse de 12 à 15 € par foyer)

Taxe sur foncier non bâti : +8.22% (soit une hausse de 2 à 4 € par foyer)

Cotisation Foncière des Entreprises : +22.90%



ETAT CIVIL

Nouveaux habitants reçus dans le cadre de la cérémonie d'accueil les 1er et 15 mai 2021

- Mme ROMARY Sandra, 4 rue des Hauts Jardins
- Mme DA SILVA Carole, 4 rue St Laurent
- Famille LOUIS Lorraine / RIOU Maxime, 6 chemin derrière le Four
- Famille DELVAUX Marie / CHAUSSEPIED Gildas, 19 rue Thierry de Bar
- Famille SIMON Laura / RICHARD David, 8 rue Sophie de Bar
- Famille VILLELONGE Jean-Baptiste / THENANCE Victorine, 8 rue St Laurent
- Famille LOUIS Mylène / LOUIS Florian, 2 rue des 3 évêchés

Ils se sont pacsés le 28/11 :



Mr RICHARD David et Mme SIMON Laura
Félicitations à eux.

Ils nous ont quittés : ROUGETET Jean-Pierre le 08/12/2020 - RICHARD Jean-Marie le 29/12/2020

ADMINISTRATION

Pays	France
Région	Grand Est
Département	Meurthe et Moselle
Arrondissement	Nancy
Intercommunalité	Communauté de communes de Seille et Grand Couronné
Maire	Mickaël Mevellec
Mandat	2020 - 2026
Code postal	54770
Code commune	54289



DEMOGRAPHIE

Population municipale 391 hab.(2018 ▼)
Densité 75 hab./km²

GEOGRAPHIE

Coordonnées 48° 44' 50" nord
6° 16' 34" est
Altitude Min. 211 m
Max. 314 m
Superficie 5,11 km²

INFORMATIONS IMPORTANTES

Des élections régionales et départementales se dérouleront les dimanches 20 et 27 juin prochain.
Le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 18h dans le respect de la réglementation (masques et gel disponibles sur place).

Merci aux nouveaux arrivants sur le village (propriétaires ou locataires) de passer en mairie dès votre installation pour vous faire connaître et nous fournir certaines informations administratives utiles.



MAIRIE

Pour contacter la Mairie

Adresse postale : 1 rue Sophie de Bar - 54770 Laître Sous Amance

Téléphone : 03 83 31 12 47

Adresse mail : laître-ss-amance.mairie@wanadoo.fr

*Ouverture au Public le mardi et le Jeudi de 16H30 À 18H30
et le samedi matin de 10H à 12H (présence des élu.es)*

Un cahier de doléances est à votre disposition en mairie.

RESTEZ INFORMES !

LES NOUVEAUX MOYENS DE COMMUNICATION DE NOTRE VILLAGE :



site internet de la mairie :

<http://mairielaitresousamance.fr>

Pour faciliter vos recherches d'informations sur les services communaux, démarches administratives, ...



Facebook

<https://www.facebook.com/laitresous.amance.3>

Pour les actualités sur les événements au fil de l'eau.



Panneau Pocket

Permet de recevoir sur votre smartphone des SMS d'alertes, d'urgences, d'informations importantes de la mairie. La réactivité en toute simplicité. Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application, choisir la ou les communes qui vous intéressent. A vos téléphones!